



# **Enquête nationale de l'UNAÏSSE** **sur les conditions de travail des AVS/EVS**

## **REMARQUES TOUTES ACADEMIES CONFONDUES CLASSEES PAR THEMES**

### **DOCUMENT N° 3**

### **FORMATIONS**

- Formation 60h insuffisante, venant trop tard après la prise de fonction et une seule fois au cours des 6 ans.
- Formations trop courtes et non approfondies.
- Formation parfois peu intéressante et la même pour tout le monde alors que les handicaps et l'année de recrutement diffèrent pour la plupart des AVS.
- Manque de formation sur les différents handicaps que l'on peut rencontrer. Celles qui sont dispensées sont parfois trop techniques dans les termes suivant l'intervenant, cela ne répond pas toujours aux attentes pour intervenir auprès des enfants.
- Prévoir des formations sous forme de stages en institutions spécialisées plutôt que des cours magistraux abstraits.
- Certains se sentent démunis et pas assez formés notamment face aux interrogations des adolescents qu'ils accompagnent (questions sur l'avenir professionnel).
- Non-participation aux formations pour cause de frais de déplacement non remboursés, d'incompatibilité avec une vie familiale et manque de motivation car formation ne débouchant sur aucune validation.

- Pas de formation proposée dans de nombreux endroits notamment pour les EVS ayant pour mission l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- Décisions arbitraires et aléatoires concernant les formations autofinancées avec demandes d'aménagements ou de crédits d'heures parfois accordées, parfois non accordées. Quels sont ces critères ?
- Insuffisance des remboursements des frais de déplacement, accordés de manière très arbitraire et aléatoire.

### **Citations remarques en IDF:**

*« Possibilité d'accéder à des formations autofinancées certaines années, mais cela m'a aussi été refusé d'autres années ( et cet arbitraire rend un peu difficile un vrai parcours professionnel) »*

*« C'est assez frustrant de ne pas partager ses impressions avec des collègues AVS sur son lieu de travail. Je n'ai pas pu malheureusement assister à la seule réunion d'AVS organisée par ma référente. Je ne comprends pas les 6 mois de formation tous les mercredis à Créteil plus les deux semaines de formation en collège pour finalement être en CDD sans perspective d'un métier !! (vu le probable prix élevé de ces formations pour notre employeur !!) »*

### **Citations remarques Académie de Rennes:**

*«J'ai bénéficié de 5 jours de formation en 2006/07 et cette année 2 demi-journées. Je ne sais à quoi cela correspond et je n'ai pas pu obtenir d'attestation»*

*«Formations pas adaptées à nos besoins, stériles car ne débouchent sur rien. Manque de formation concrète d'éducation spécialisée. En fait, cela était du bla-bla sur le système scolaire (intervenants: des IEN, seulement 2 intervenants intéressants: médecin, enseignant spécialisé qui nous ont apporté un vrai questionnement, un vrai débat, de vraies réponses).»*

*«Je déplore que nous n'ayons plus d'heure de formation, car il y a toujours à apprendre, les enfants que nous avons en charge changent et les conseils des professionnels sont essentiels pour mener à bien notre travail. Rien ne justifie un tel abandon, l'incidence budgétaire n'est pas recevable sur ces types de formations à mon avis, et pourtant le problème est bien là.»*

*«Les remboursements des frais de déplacement ne se font que pour les formations obligatoires et facultatives proposées par l'IA. De plus, seulement pour ceux qui habitent à plus de 15 ou 20 km de Rennes.»*

*«Les frais de déplacement pour les formations sont presque inexistantes et les AVS qui travaillent sur deux communes devraient aussi bénéficier de frais de déplacement.»*

### **Citations remarques Académie de Toulouse :**

*« Il faudrait que nous puissions avoir comme les enseignants des journées de formation tout au long de notre vie de travail d'AVS. De plus, il serait bien que les formations soient réellement*

*préparées pour nous et que les personnes qui viennent soient un peu plus impliquées et au courant de notre situation. »*

*« J'ai été engagé en novembre 2006 comme EVS en CAE à 20h. J'ai suivi la formation obligatoire dispensée par l'éducation nationale : l'illusion d'acquérir des connaissances m'est vite passée. Bien sûr, il ne faut pas oublier les GAP (Groupe d'Analyse de Pratique) avec, en principe, un éducateur comme régulateur et formateur et entre 15 et 25 collègues AVS/EVS (selon les absences) ; les interminables descriptions des différentes hiérarchies de l'EN avec approfondissement sur les personnes et leurs missions. Bref, une formation bien inintéressante ! Actuellement, je suis AVSi (depuis oct 2007), et à 35 h. J'accompagne deux enfants dont un petit garçon avec le syndrome d'Asperger, trouble autistique. J'ai fait une demande de formation proposée par EDI-formation (formation sur le syndrome d'Asperger). J'ai donc écrit à l'IA pour qu'il me soutienne financièrement grâce au crédit formation. Il m'a été refusé car il ne peut être attribué pour une spécialisation dans le poste d'AVS. Ce crédit est utilisé pour se reconvertir dans un autre métier (IUFM, éduc. spé. ...) Voilà la réponse : c'est absurde ! A croire qu'ils se foutent que l'enfant ait un accompagnement adéquat ou non. Nous avons besoin d'être reconnus, nous avons besoin de suivre des formations, nous avons besoin d'aide et d'accompagnement, d'un suivi, de se sentir soutenus parce que personnellement, je me sens bien seule... »*

*« Il est dommage que les heures de formation commencent après le début de l'année scolaire : débrouille-toi seule d'abord et après on te dira comment faire ! »*

### **Citations Académie de Grenoble :**

*« La formation est beaucoup trop vague et inadaptée, elle n'apporte rien à ceux qui ont déjà une connaissance de l'enfance inadaptée et n'aide pas ceux qui découvrent cela. Elle devrait se faire avant ou au début plutôt que plusieurs mois après. C'est inadmissible pour l'enfant comme pour l'AVS qu'elle soit « lâchée dans la nature » sans aucune formation concernant la maladie ou le problème de cet enfant. Il faut que les AVS aient une formation solide et un emploi stable. Il faut faire bouger tout ça ! »*

### **Citations Académie de Limoges :**

*« La formation de 60h00 qui nous est délivrée, n'aide pas réellement à comprendre le handicap des enfants que l'on accompagne. Elle est parfois trop centrée sur le fonctionnement de l'éducation nationale et de la MDPH. De plus les lourdeurs administratives n'aident pas à notre autonomie et surtout entravent l'accompagnement dans l'intérêt de l'enfant. Beaucoup de choses sont à revoir dans la fonction d'AVS et surtout je crois qu'il est indispensable que les AVS (tous contrats confondus) disposent d'une réelle formation. Car, sans la formation nécessaire, après plusieurs échanges avec mes collègues et l'observation sur le terrain, je pense que nous pouvons faire plus de mal que de bien auprès de ses enfants déjà en souffrance ».*

## PAS DE PERSPECTIVE D'AVENIR

- Peur de l'avenir.
- Absence de reconnaissance et de possibilité d'évolution (précarité du contrat).
- Statut interdisant tout financement d'une formation (congé individuel de formation, DIF...).
- Difficulté voire impossibilité à faire valoir la VAE avec la seule expérience d'AVS, aucune possibilité d'équivalence professionnelle.
- Reconversion professionnelle impossible ; pas de possibilité de bénéficier de la VAE car missions considérées comme trop abstraites.
- Difficultés à s'investir pleinement dans un domaine où il n'y a pas d'avenir surtout lorsqu'on doit préparer cet avenir à côté et que la paie n'est pas motivante non plus.

### Citations remarques en IDF :

*«Il faudrait que les formations que l'on nous propose puissent nous servir dans nos reconversions professionnelles. Il faudrait également, mais je comprend que cela puisse s'avérer difficile, nous ouvrir des formations plus tournées sur de la pédagogie selon les différents champs de handicap et les moyens que l'on pourrait utiliser... Et puis ce qui serait super c'est que l'on puisse également passer le concours en interne de professeur des écoles ou bien que l'on puisse valider nos compétences à la fin de nos interventions et de nos contrats par le biais d'un diplôme nous permettant de nous orienter vraiment professionnellement : ex : Educateur de Jeunes Enfants ou encore Educateur spécialisé...»*

*«Je passe des concours en même temps, car j'ai peur de ne jamais avoir de professionnalisation en tant que AVS. »*

### Citations remarques Académie de Bordeaux :

*«A quand la professionnalisation des AVS ? Pérennisation ? Titularisation ? Quid des validations d'acquis d'expérience, des équivalences avec les écoles d'éducateurs spécialisés, etc? Toujours le même questionnement au bout de plus de 4 ans d'engagement auprès des enfants. »*

*« J'aurais aimé pouvoir bénéficier d'une formation comme les AVS de l'éducation nationale. De plus une validation des acquis est possible au bout de 3ans mais le contrat CAE est limité à 2ans dans le même établissement donc c'est vraiment dommage!!! »*

### Citations remarques Académie de Toulouse :

« Je travaille sur 5 écoles de la CLIS, en classe unique, un travail bien différent. Après 9 ans, il n'y a pas d'évolution. Dans un an, je serai sans travail comme si mes neuf (dix l'an prochain) d'expérience... »

« Mon contrat de 12 mois s'arrête en avril. L'IA m'informe verbalement que les contrats aidés ne seront pas renouvelés. On se retrouve dans la merde. Les familles aussi car, me dit-on, l'enfant ne sera pas accompagné jusqu'en juin. Que va-t-on devenir ? C'est grave. »

« Il ne me reste qu'un an à faire, et j'espère vraiment qu'ils vont pérenniser ces emplois car je me suis investie totalement dans ce métier que j'aime et je ne me vois pas faire autre chose (sinon je serais partie avant). La plupart de mes collègues AVS veulent rester et on commence vraiment à ne plus avoir d'espoir pour notre avenir. Nous n'avons aucun projet pour après. Lors des formations, on ne se sent pas soutenu par notre hiérarchie. On n'arrête pas de nous dire que c'est un emploi précaire et qu'on va se retrouver au chômage. C'est désespérant, d'être mis à la porte au bout de 6 ans. »

### Citations remarques Académie d'Amiens :

« Grosse démotivation cette année. Les formations reçues sont intéressantes sur un plan personnel mais nullement sur le plan professionnel puisque aucune issue ne semble se mettre en place. De plus, il y a des sujets traités tous les ans et d'autres jamais abordés. J'ai aussi le sentiment qu'on nous en demande de plus en plus pour rien de plus : ni salaire ni reconnaissance de notre hiérarchie. »

### Citations remarques Académie Lyon :

« Besoin important de personnes pour accompagner de plus en plus d'enfants handicapés : or on ne veut ni payer décemment ces personnes, ni les sortir du précaire ! »

### Citations remarques Académie Poitiers :

« Embauchée à 80%, le salaire correspondant ne me permet pas de subvenir à mes besoins seule. Je suis dépendante d'une autre personne. Les frais de route, et de cantine ponctionnent encore plus le salaire. De plus, il ne m'est pas possible de me former seule pour pouvoir sortir de cette situation précaire (ayant un projet : devenir professeur des écoles) et n'étant pas aidée financièrement il est difficile de faire face à ceux qui peuvent se payer une véritable formation. La place que l'on occupe n'est toujours pas reconnue puisque ce sont des emplois précaires. Pour les enseignants nous ne sommes pas de réels acteurs éducatifs ! »

### Citations remarques Académie Dijon :

« Je vois arriver le 30 juin 2008 avec angoisse et tristesse. Ce travail est passionnant et le contact avec les enfants tellement enrichissant. La directrice de l'école m'a accueillie dans sa classe avec beaucoup de gentillesse, et la conseillère pédagogique a trouvé que nous formions une bonne équipe toutes les 2. J'espère que vous réussirez à faire bouger les choses. »

## SURVIE ECONOMIQUE

- Modification arbitraire du contrat à la baisse.
- Non remboursement des frais de déplacement parfois très conséquents.
- Survie économique : impossibilité de cumuler deux emplois à cause des horaires des écoles.
- Contrats normalement prévus pour des étudiants devant permettre de préparer l'avenir mais en réalité, de nombreux AVS rencontrent de nombreuses incompatibilités entre l'emploi du temps de l'école et celui de leurs études, ce qui rend caduque la dénomination d'emploi tremplin donnée à ces contrats.

### Citations remarques en IDF :

*«Mal payé pour 614 euros la première année de mon embauche et des fois nos heures de formation correspondent aux semaines où je suis à la fac vu que je prépare un DU des métiers de l'aide spécialisée à la personne»*

*«C'est un travail très enrichissant mais parfois fort complexe sans être formée préalablement. La précarité de l'emploi demeure un réel problème pour se projeter positivement dans l'avenir. »*

### Citations remarques Académie de Poitiers:

*«Le statut de cette profession est précaire. Je subis le temps partiel et suis très déçue qu'en terme de contrat, ayant acquis de l'expérience, il n'y ait pas de qualification validée. »*

*«Il est très difficile d'occuper un autre emploi avec les horaires que nous avons. Cette année je fais trente heures par semaine, mais les années précédentes j'étais facilement à 35 h (avec toutes les réunions).»*

*« Mon lieu de travail est à 32 km de mon domicile donc beaucoup de frais de déplacement. De plus, je suis en formation de moniteur-éducateur donc il m'est difficile de pouvoir avoir un deuxième emploi. Le salaire d'AVS devient alors un peu juste pour subvenir aux besoins. »*

*« Le problème de ma situation est surtout financière car nous n'avons pas le droit de cumuler des emplois quand on a signé un contrat de droit public alors qu'en Charente-Maritime nous ne sommes employés qu'à 80 % soit seulement 846 € par mois. De plus, nos frais de déplacement sont remboursés mais au prix du ticket SNCF 2<sup>nde</sup> classe ; c'est-à-dire pas grand-chose. Malgré tout j'adore ce travail et j'ai du mal à me dire qu'il faudrait que je me trouve un emploi mieux rémunéré. »*

### Citations remarques Académie de Toulouse :

« Je regrette de ne faire que 20h par semaine car le salaire de 530 euros n'est pas suffisant pour vivre: j'ai demandé au départ un temps complet, mais mon avis n'a aucune importance. Pourtant ce travail est passionnant et est un métier à part entière. »

« Les frais de route et de cantine devraient être remboursés sous forme de primes fixes à la rigueur quand on voit l'inflation actuelle. »

« Il est quasiment impossible de compléter ce temps partiel avec un autre emploi, du fait de l'emploi du temps fixé sur les horaires des écoles. Si par chance nous obtenons un travail en temps partiel complémentaire, il en résulte l'arrêt de certaines aides sociales puisqu'il est considéré qu'un salaire de 602 € (en CDD) est suffisant pour vivre...

Pour ma part, je suis à la recherche d'un emploi à temps plein ( je pense donc à une inévitable démission malgré tout l'intérêt que je porte à ce travail ) pour éviter l'interdit bancaire et autre saisie de mes biens car mon salaire couvre juste mon loyer et je ne bénéficie plus d'aucune aide sociale... »

### Citations remarques Académie d'Amiens :

« J'ai été aide-éducatrice pendant 5 ans. J'ai été recruté avec un contrat à 17h45 pourtant, ayant de l'expérience, j'aurais aimé être à temps plein. »

### Citations remarques Académie de Rennes :

« J'aurais bien aimé un autre emploi en complément de celui d'AVS mais les horaires ne convenaient à personne, surtout que je veux suivre en même temps les formations que je trouve intéressantes. Il faut surtout se serrer la ceinture ! »

### Citations remarques Académie de Lyon :

« J'aurais aimé faire ce travail à plein temps ou même  $\frac{3}{4}$  de temps mais il paraît que ce n'est pas possible, pourtant je connais pas mal d'avs qui ont un plein temps. J'aimerais que cet emploi devienne un VRAI métier...je ne sais ce que je vais devenir dans un an... »

« Pour le remboursement des frais, on rembourse l'abonnement aux transports en commun, mais ce n'est pas toujours compatible avec le trajet effectué, et dans ce cas, pas de remboursement. »

### Citations remarques Académie d'Aix Marseille :

« Cela fait maintenant la 9<sup>ème</sup> année que je fais ce métier, en tant qu'AVS-i cela fait 4 ans que je demande un temps plein mais en vain, j'ai réussi l'année passée à obtenir un 80 %, c'est déjà pas mal mais comment peut-on vivre de nos jours avec un temps partiel quand on a des enfants à nourrir ? L'EN préfère faire des petits contrats à tout le monde, c'est pas normal. De plus, il

*n'est prévu aucune évolution de ce métier alors qu'il est indispensable !!! Moi, j'adore ce que je fais et j'aimerais bien continuer... »*

### **Citations remarques Académie de Nice :**

*« Les frais de déplacement sont uniquement remboursés pour les déplacements demandés par l'IA pour les formations ou groupes de parole. »*

## **MANQUE DE GESTION DE SERVICE**

- Manque d'analyse des pratiques.
- Manque de contacts et d'échanges entre AVS.
- Sentiment d'être seul, livré à soi-même, pas d'aide ni soutien de la part de l'Education Nationale.
- Incompréhension devant le non-renouvellement des contrats pourtant renouvelables.
- Incompréhension devant le gâchis des compétences.
- Très fortes disparités selon les académies en ce qui concerne les offres de formation, les heures de travail, les salaires, le suivi de terrain des AVS, les perspectives d'avenir (certaines académies donnent accès aux VAE et à des formations diplômantes mais pas la majorité d'entre elles).
- Déploire le manque de lien entre le travail de l'équipe pédagogique tout au long de l'année et la division des examens du Rectorat pour l'adaptation des sujets d'examen (tiers temps rajouté sur la durée très longue des épreuves : non prise en compte réelle du handicap).
- Pas assez d'information sur les modalités de passages des examens des élèves de lycée accompagnés ; difficultés d'accessibilité pour certaines épreuves : rien n'est prévu. L'AVS doit trouver seul des solutions pour pallier au manque de cohérence du dispositif.
- Manque de coordination et de préparation en amont, des intégrations.
- Date de nomination des lieux d'affectations auprès des élèves trop tardive, généralement la veille de la rentrée.
- Aucune information préalable sur la situation de l'élève avant la rentrée.
- Pas de fiche de poste préalable à la prise de fonction à la disposition des AVS et de tous les autres acteurs qui définiraient clairement les missions et les rôles de chacun.

- Fort turn-over très mal géré laissant les élèves soit non accompagnés, soit subissant plusieurs changements d'AVS en cours d'année.
- Peu de possibilité de basculement d'un contrat CAE, CAV vers un contrat AED; gestion aveugle des personnels surtout dans les académies où les effectifs sont nombreux. Pas de vision globale de l'ensemble et du nombre des personnels dans les académies en gestion de plusieurs centaines d'AVS : très peu de passages d'un contrat CAE, CAV à un contrat AED alors même que les personnes en ont le profil (bac minimum) et désirent poursuivre leurs missions ; d'où un énorme gâchis des compétences acquises par l'expérience et des moyens humains, les élèves étant condamnés à n'être accompagnés que par d'éternels débutants.

### Citations remarques en IDF :

*« Après l'entretien d'embauche, ils ont perdu mes coordonnées et j'ai dû les rappeler pour être sûr de leur réponse et pouvoir commencer à travailler (la rentrée était déjà passée) »*

*« Laissez nous nous engager dans le temps auprès de ces enfants, deux enfants sont largement suffisants pour continuer à avoir la joie de les soutenir dans leur scolarité. J'aimerais avoir plus de droit de parole pour le suivi de « mes élèves » ; il est « destructeur », je pense pour l'enfant de changer en moyenne deux fois d'AVS dans l'année, ainsi que pour la famille. Il n'est tout aussi pas facile pour une AVS d'arriver en cours d'année scolaire : nous perturbons la classe et les enseignants ne nous accueillent pas toujours très bien. Détail non négligeable : nous ne sommes pas remboursés des frais de transports et sans notre accord « on » nous demande parfois de sortir de notre circonscription, ce qui peut entraîner un manque de plaisir au travail et de motivation et cela au détriment de l'élève quand « on » abuse de notre gentillesse. Embauchée depuis deux mois « on » m'a changé trois fois d'école. S'il vous plaît : faites honneur à la parole de l'enfant. Nous sommes tous nés égaux en droits : respectons ces enfants. Laissez leur un maximum de stabilité. »*

### Citations remarques Académie d'Amiens :

*« Problème de communication entre les différents responsables (ils ne sont pas d'accord sur la priorité à donner soit à l'enfant, soit à la formation). »*

### Citations remarques Académie de Montpellier :

*« En fin de contrat le 02/02/08 j'ai proposé de passer AED/AVSi : aucune réponse à ce jour malgré deux relances (courrier, mail, le téléphone ne répond pas). J'ai envoyé un dernier courrier début décembre afin de me positionner et, dans le cas d'un non-renouvellement, j'ai insisté sur les besoins particuliers d'un élève en BAC pro 2<sup>ème</sup> année, pour qu'il ne soit pas sans AVS en pleine période de CCF. A la 2<sup>ème</sup> semaine de janvier, si je n'ai pas de réponse, je ferai intervenir les parents et les enseignants pour que le suivi de cet élève ne soit pas interrompu. »*

### Citations remarques Académie de Toulouse :

*« Je ne comprends pas comment il est possible que tous les ans nos contrats soient revus à la baisse alors qu'il y a tant d'enfants en attente d'une AVS. »*

*« Je souhaiterais vous faire part de l'abandon de certains avs (comme moi) par la cellule de leur académie et ce malgré de nombreux mails (ils sont injoignables au téléphone) : recrutement en 2eme vague au tout dernier moment (donc je n'ai pas assisté aux réunions préliminaires), heures de formation non planifiées, j'ai appris il y a peu que je devais obligatoirement être disponible pendant 20h pendant les vacances afin d'accompagner un enfant en CLAE... »*

*« Je souhaite souligner le caractère frauduleux des avenants ( deux à l'heure actuelle ) que nous sommes dans l'obligation de renvoyer avec notre accord. Ces derniers nous imposent d'assister à d'éventuelles réunions ( autres que de suivi pédagogique, de mise au point avec l'équipe éducative, etc...généralement hors des heures de cours, donc hors temps de travail et donc non rémunérées) et de réaliser un accompagnement d'un élève en situation de handicap dans notre secteur en surplus de nos 20 h si nécessaire. Il n'est pas mentionné dans ces avenants une rémunération équivalente au nombre d'heures réalisées alors. »*

### **Citations remarques Académie de Nantes :**

*« Je suis le même élève depuis 3 ans. Je demande un temps plein depuis, l'élève que je suis à une notification d'AVS à temps plein et on refuse ma demande. Nous étions donc 2 mi-temps sur le même poste ; ma collègue vient de démissionner et une nouvelle personne vient prendre le relais pour 9h ! Où est l'intérêt de l'enfant dans tout ça, comment faire un suivi correct et aussi comment subvenir à ses besoins avec un si petit salaire ? »*

### **Citations remarques Académie de Lyon :**

*« C'est au bout de 6 ans maximum qu'on se débarrasse de nous, alors qu'on connaît bien notre boulot et qu'on est compétent !!!!!!!!! ABSURDE ET HONTEUX !!!!! »*

## **RELATIONS AVEC LES ENSEIGNANTS/ LA HIERARCHIE**

- Manque de reconnaissance professionnelle par les enseignants.
- Pallier au manque de préparation pédagogique de l'enseignant envers l'élève en situation de handicap.
- L'intégration de l'élève (et de son AVS) dans la classe dépendent encore beaucoup de la « bonne ou de la mauvaise volonté » des enseignants : aucune homogénéité des pratiques due à la non préparation des enseignants à inclure dans leurs missions des élèves différents.
- Difficultés à faire reconnaître les missions spécifiques à l'accompagnement des élèves dans certains établissements du second degré.

### **Citations remarques en IDF :**

*« Je regrette, et particulièrement cette année, de n'avoir pas plus de « pouvoir » dans la conception du programme pédagogique pour l'élève accompagné. En effet l'enseignante étant contre l'intégration de l'élève dans sa classe, elle ne fait pas de programme spécial pour elle. Je dois donc adapter des exercices beaucoup trop compliqués pour cette enfant, qui est donc constamment en échec. (Ce qui conforte l'institutrice dans son idée que cette élève n'a rien à faire dans sa classe.) J'ai l'impression de perdre mon temps et celui de l'enfant.*

*J'aurais personnellement beaucoup d'idées pour faire progresser cette élève, mais l'institutrice ne tient pas à partager sa fonction (même si elle ne l'exerce pas réellement avec cette élève). Je trouve assez désagréable de n'être que l'exécutante et de n'être en plus pas toujours bien traitée. Si la fonction d'AVS pouvait être pérennisée, j'aimerais qu'elle le soit avec l'esprit qu'enseignante et AVS sont deux collaboratrices et que l'une ne soit pas subordonnée à l'autre. Certaines années cependant, les institutrices m'ont laissée beaucoup plus libre dans la pédagogie, en se « déchargeant » sur moi, avec mon accord, sans pour autant rejeter l'enfant. Et c'est de cette manière que j'apprécie le plus mon travail. »*

### **Citations remarques Académie de Poitiers :**

*« Aujourd'hui le corps enseignant reconnaît de plus en plus le professionnalisme des AVS, je pense que cela est dû en partie aux connaissances acquises lors des formations, mais attention, il y en a de moins en moins. »*

*« Je pense hélas que certains enseignants profitent du fait que nous ne sommes que des « contractuels » (donc de par ce fait nous ne sommes pas vraiment reconnus) pour nous demander tout et n'importe quoi : surveillance de la classe, de la récré parfois.... Assurer le nettoyage des tables après le goûter des enfants lorsqu'il n'y a pas d'ATSEM. Surveiller le passage aux toilettes... et diverses petites tâches dont ils n'ont pas envie de s'acquitter eux-mêmes. Cela est bien souvent demandé comme un ordre en plus. C'est humiliant. Il y a même une institutrice qui m'interdisait de me lever en classe et m'ordonnait de rester assise comme les enfants et d'aller aux toilettes aux heures de récré (comme les enfants). Cela perturbait les enfants quand je me levais selon elle et ils ne l'écoutaient plus. J'ai vécu vraiment l'humiliation. De plus, ce sont ces personnes qui nous évaluent en fin d'année scolaire et l'on vit donc dans l'angoisse de la fiche dévaluation qui peut mettre fin à notre contrat... Même si nous avons une évaluation excellente dans une autre école, on a toujours peur de perdre notre emploi étant dans la précarité. Il y a des enseignants qui fort heureusement reconnaissent l'aide précieuse que nous apportons à l'enfant et à eux-mêmes aussi mais ce n'est pas la majorité. Il faut que notre fonction devienne un métier pour résoudre tous ces problèmes. »*

### **Citations remarques Académie de Lyon :**

*« Le questionnaire était délicat à remplir car j'interviens auprès de deux enfants et dans 2 écoles dont une où je suis en conflit où il n'y a aucune communication avec l'AVS et l'autre où tout se fait au contraire en discussion et en partenariat avec la maîtresse. »*

### **Citations remarques Académie de Toulouse :**

*« Cette fonction est très précaire. L'enfant handicapé (en fonction du handicap n'est pas accepté de la même façon (autisme, surdité etc...)). Pour la plupart, les enseignants ne reconnaissent pas*

*notre fonction car notre statut est très « flou ». Je m'occupe de l'enfant handicapé mais aussi des autres si j'ai le temps. Les instituteurs apprécient cette aide mais me préviennent que cela reste secret, « entre nous ». Je regrette cette situation, où l'on se sert de nous lorsque cela arrange. J'aimerais que cette fonction d'AVS devienne un métier où il soit clairement dit quels sont nos droits et nos devoirs. Je voudrais pouvoir prendre plus d'initiatives avec l'enfant en situation de handicap sans forcément me contraindre aux volontés de l'enseignant. De plus, j'aimerais que l'aide que l'on apporte aux autres enfants soit reconnue. Notre fonction est précaire et les professeurs des écoles se plaignent sans arrêt de leur sort : c'est quelque fois un peu déplacé. »*

#### **Citations remarques Académie de Caen :**

*« Pour ma part très bon contact avec les instits. Parfois difficile de savoir notre rôle précis, nos fonctions où sont les limites dans notre intervention. »*

#### **Citations remarques Académie de Besançon :**

*« Je souhaiterais être appuyée par le rectorat et l'IA afin de faire connaître à mon chef d'établissement les missions et les compétences qui incombent à l'AVS. Je ne pense pas être en position de m'imposer à cet homme au vue de la précarité du statut ( c'est en tout cas ce qu'il me fait sentir.) En conséquence de quoi je dois faire passer mes demandes par l'APF ou l'enseignant référent ou même les employés techniques du lycée si je désire voir mes demandes prises en compte. Je ne suis pas considérée comme faisant partie de l'équipe éducative. Il est certain que je suis très motivée pour continuer ce travail, participer à ce grand projet est vraiment intéressant et je souhaiterais voir cet emploi pérennisé dans de bonnes conditions pour les AVS comme pour les enfants et leur famille et toute la société française qui a du travail pour s'adapter tant dans son regard que dans ses infrastructures. Merci beaucoup de nous permettre de nous exprimer et de nous donner l'espoir d'un emploi pérenne et utile. »*

#### **Citations remarques Académie de Nancy :**

*« J'ai travaillé avec 4 enseignants référents jusqu'à aujourd'hui : un seul m'a apporté son soutien »*

## **CONTACTS AVEC LES PROFESSIONNELS MEDICO-SOCIAUX**

- Manque de contacts alors que les AVS sont en demande d'aide envers ces professionnels afin de mieux accompagner l'élève.
- Manque de reconnaissance des professionnels envers les AVS, difficultés à cerner les missions de chacun au sein des dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire.
- Cloisonnement des interventions alors même qu'il faudrait coordonner les interventions de chacun pour les progrès de l'élève.

### Citations remarques Académie de Rouen :

« Il faudrait plus de relations entre l'équipe médicale, l'enseignant et nous-mêmes, pour nous permettre de travailler ensemble pour le bien de l'enfant, et ne pas nous laisser dans le néant. »

### Citations remarques Académie de Rennes :

« Il n'y a que très peu de contact avec les milieux spécialisés : chacun semble travailler dans son coin. »

### Citations remarques Académie de Toulouse :

« Un plus grand nombre de réunions d'analyses entre collègues et des contacts avec les autres professionnels dans notre temps de travail. »

« Il serait bien que nous ayons des temps de rencontres prévus et un local dans les structures académiques à cet effet. Il serait également bien que les rencontres avec les professionnels de santé soient intégrées dans notre temps de travail (c'est-à-dire que l'on bénéficie d'heures en plus pour faire des comptes rendus et rencontrer les professionnels). »

### Citations remarques Académie de Nancy :

« OUI mais la première année, lorsque je leur ai demandé des conseils, ma requête est restée vaine. »

## RELATIONS AVEC LES FAMILLES

- Peu de contacts avec les familles parfois interdits par les enseignants.

### Citations remarques en IDF :

« NON, à la demande de la directrice »

## TRAVAIL EN PARTENARIAT

- Manque de travail en amont avec l'équipe pédagogique et l'équipe de soins.
- Peu de possibilité d'accéder au PPS quand il en existe un.

### Citations remarques Académie d'Amiens :

*« Je suis contrainte de prendre des initiatives par manque de cadre et à cause de dysfonctionnements. Initiatives souvent reprochées. »*

*« J'ai grand plaisir à exercer ce métier, merci de faire en sorte qu'un jour, cela soit possible. Dans le fonctionnement actuel, tel que je peux le vivre au quotidien il me paraît regrettable de ne pas plus travailler en collaboration entre parents, enseignants et autres partenaires intervenant auprès de l'enfant. »*

*« Il serait temps que notre métier soit reconnu pour que nous puissions travailler au mieux en harmonie avec tous les intervenants des enfants (services de soins, professeurs, parents, associations...). Notre métier est amené à se développer et mérite d'avoir un statut à part entière !! Il me semble insensé de recruter de nouveaux AVS et de ne pas renouveler les contrats d'autres personnes qui ont été formées et sont à l'optimum de leurs compétences !!! Nous souhaitons tous avoir bien évidemment un métier reconnu comme tel et pouvoir par là même avoir des CDI ou/et avoir la possibilité d'évoluer en acquérant des diplômes (amp, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé...) être formé et en harmonie avec tous les partenaires. »*

### Citations remarques Académie de Besançon :

*« C'est un travail très enrichissant, mais qui est encore trop méconnu du monde enseignant, et qui surtout n'est pas reconnu à sa juste valeur (sans parler financier, simplement dans la reconnaissance de ce que l'on fait). Il me semble que les AVS effectuent un travail certes moins poussé (heureusement), mais un peu similaire à un éducateur, alors même que nous n'avons bien souvent aucune formation de base. Etant donné mon âge, je pense cependant que j'ai la chance d'avoir une expérience de mère de famille et un peu de bon sens, sans quoi je me trouverais certainement encore plus souvent en difficulté.*

*L'entretien d'embauche que j'ai eu m'apparaît aujourd'hui bien léger... personne n'a vérifié que j'avais les connaissances générales requise pour aider des élèves de collège ou de lycée, par exemple. Quant à la formation, je pense qu'elle dépend beaucoup des académies. Il est pour ma part regrettable que les intervenants ne se contactent pas entre eux pour planifier le contenu de leurs interventions. C'est fort dommage, car il y a du temps perdu en formation (je l'évaluerais à un minimum de 50 % aujourd'hui, mais il nous reste encore 3 fois 6 h... à voir !), qui pourrait être utilisé à meilleur escient. Il serait également souhaitable que cette formation aborde tous les handicaps, au moins de manière générale, car nous sommes vraiment parachutés dans ce monde qui n'est pas forcément notre monde quotidien. Certes, nous pouvons aller à la pêche aux infos, mais j'ai eu l'occasion de vérifier que rien ne vaut le fait d'échanger avec des spécialistes et des personnes de terrain. »*

## MANQUE DE RECONNAISSANCE

- Les interventions pédagogiques complémentaires de l'AVS doivent être reconnues.
- Manque de légitimité professionnelle (pas de diplôme professionnel) et de crédibilité professionnelle malgré l'expérience.
- Fort sentiment d'être seul et non soutenu dans le travail, de ne pas être respecté et reconnu pour le travail effectué par l'EN.

### Citations remarques Académie de Bordeaux :

*« Pas de reconnaissance de la difficulté de travailler avec plusieurs enfants en même temps sachant que les élèves que j'accompagne souffrent de TED... Statut peu valorisé par nos collègues enseignants en général, ce qui a une incidence sur nos relations de travail. »*

### Citations remarques Académie de Poitiers :

*« Je regrette que le boulot que nous fournissons ne soit pas reconnu (statut, véritable métier, CDI, salaire...), que nous soyons dans une situation ultra précaire et qu'on continue à nous considérer comme des pions que l'on ballade (au niveau administratif). Mes 10 km, je les fais en vélo et je n'ai pas les moyens d'avoir une voiture.*

*Je trouve aussi que la MDPH (en Charente Maritime en tout cas) est totalement nulle et ne tient absolument pas compte des besoins des enfants. Ils ne font qu'un calcul comptable des prises en charge qui ne correspond nullement aux véritables besoins scolaires au quotidien des enfants. Quand on cessera de « radiner » sur le dos des êtres humains, ça ira peut être mieux. »*

### Citations remarques Académie de Toulouse :

*« Une bonne intégration des enfants passe par une bonne intégration des AVS, malheureusement les AVS ne sont pas intégrés dans l'éducation nationale même si heureusement des volontés personnelles aident sur le terrain. Ce sentiment d'insécurité et de non-reconnaissance provoqué par l'institution rend le travail difficile. »*

### Citations remarques Académie de Nantes :

*« Je suis une AVS en colère... c'est mon troisième contrat en CES ou CAE, cinq années en tout, dont une année en tant qu'assistant d'éducation (alors qu'il faut normalement être bachelier...). J'ai travaillé dans une CLIS pendant 2 ans seule avec l'institutrice et 12 élèves de 7 ans à 12 ans du lundi au samedi. Je suis actuellement, et ce depuis le 6 mars 2006, dans une école maternelle où je m'occupe d'un enfant autiste, qui a beaucoup progressé (plus de violence, écriture de son prénom, parole... au plus grand bonheur de ses parents). Aujourd'hui, les contrats d'AVS n'étant que de 2 fois 12 mois, mon contrat prendra fin le 29 février 2008. L'enfant se retrouvera donc*

*une nouvelle fois sans AVS, alors que sa maman avait bataillé pendant 2 années pour en obtenir une... Avec un peu de chance il en aura une autre quelque temps plus tard, à laquelle il faudra qu'il se réhabitue, sachant qu'il aura 7 ans et c'est sa dernière année dans le « système normal ». Il faudrait effectivement que cela devienne un vrai métier, car aujourd'hui on embauche des gens comme moi facilement car nous avons de l'expérience, mais quand il s'agit du bien être d'un enfant, on refuse de prolonger un contrat de six mois. J'ai en ma possession plusieurs lettres de recommandations, une pétition, mais rien n'y fait.*

*Après un rapide calcul, il est apparu que toutes déductions faites des frais de cantine, gardes, transports de mes enfants, mes trajets, mes repas, mon essence et bien sur les impôts, je ne gagne en fait que 92 centimes d'euros par jour.... franchement si je n'aimais pas mon travail, je perdrais moins d'argent à rester à la maison pour m'occuper de mes enfants...*

*J'ai la chance d'être dans une équipe d'enseignants super, qui me laissent travailler avec des groupes d'enfants en même temps que l'enfant (et c'est le but de l'intégration) et si aujourd'hui on me disait qu'on renouvelait mon contrat même avec le même salaire, je serais la plus heureuse des AVS. Désolée pour toute cette lecture, mais j'aurais encore beaucoup d'autres choses à dire... »*

## **DESIR PROLONGER LES MISSIONS HORS DE L'ECOLE**

- Prolonger les missions des AVS au péri-scolaire

### **Citations remarques Académie de Clermont :**

*« Intervention uniquement sur le temps scolaire alors que les besoins sont de plus en plus criants sur les temps de cantine, sur les garderies »*

### **Citations remarques Académie de Poitiers :**

*« Les AVS devraient pouvoir intervenir plus largement auprès de l'enfant, ne pas se restreindre qu'au milieu scolaire car il n'est pas rare que les enfants que l'on accompagne soient nés dans un milieu familial défavorisé ou bien dans une famille qui se sent dépassée par le handicap etc... Je pense que l'on peut jouer un rôle de médiateur entre tous les intervenants qui gravitent autour de l'enfant. Et pourquoi ne pas étendre la fonction d'AVS auprès d'autres enfants qui n'ont pas forcément le statut de « handicapé » mais pourtant qui auraient bien besoin d'être aidés ? »*

## **DIFERENCES AVSi/AVSco – AVS EMPLOYES « A TOUT FAIRE »**

- Différence de traitement entre AVSi et co

- Manque d'échanges entre les deux fonctions
- AVS employés à d'autres tâches qu'à leur mission d'accompagnement

### Citations remarques Académie de Clermont :

*« Je ne sais pas quels sont vos objectifs suite au dépouillement de cette enquête, mais il y a une trop grande distinction AVSi /AVSco. Dans le cadre de notre travail quotidien, c'est problématique car les AVSi ne considèrent que leur élève et ignorent les besoins de l'ensemble de la classe. Je suis AVSco depuis cette année et je comprends leur position quant aux responsabilités si elles soulèvent un élève qui n'est pas le leur, mais j'ai le sentiment d'être autre chose qu'une AVS, un peu exclue de leur pratiques professionnelles. Elles sont 3 AVSi et je suis la seule co. Il y a de fortes tensions au sein de l'équipe, le coordinateur des AVSi se cache derrière les textes et n'encourage pas les AVSi à fonctionner selon les besoins des élèves de l'UPI.*

*J'ai par ailleurs connu de grosses difficultés au niveau du traitement de mon salaire, car en tant qu'AVSi j'étais payée par l'IA, et aujourd'hui je suis payée par le collège (rectorat). Le passage d'un organisme à l'autre a engendré le non-paiement de mon salaire dans son intégralité et des erreurs informatiques énormes. En Septembre, Octobre et Novembre j'ai touché 700 euros au lieu de 1000 sans avoir été prévenue par quiconque, et en Décembre j'ai touché 174 euros à cause d'une bourde informatique... C'est pénible de travailler dans ces conditions il n'y a aucune transparence et je passe mon temps libre au téléphone pour avoir les infos. Tout ça pour continuer dans l'idée qu'une uniformisation des contrats AVSi et co est absolument nécessaire et que, soit l'IA, soit le rectorat, prenne la responsabilité de gérer les AVS mais pas les deux à la fois. »*

*« Pour ce qui me concerne 35 heures dans mon contrat je trouve cela lourd...J'arrive donc le matin à 8 heures je suis dans la cour à 8heures 20 pour accueillir les élèves, je suis dans la cour pour les récréations du matin et de l'après midi, je déjeune avec eux (ou je suis dans la cour après leur déjeuner, j'ai un peu moins d'une heure de pause...) je reprend à 13h20 pour l'accueil à l'ouverture du portail, je pars le plus souvent vers 18 heures après avoir fait un point avec l'instit et programmé avec elle la journée du lendemain (ce qui est très important pour notre collaboration et très intéressant)( AVS-co) »*

*« Sous une seule dénomination, il m'arrive d'exercer plusieurs fonctions : bibliothécaire, infirmière, animatrice, médiatrice, secrétaire, réceptionniste, consolatrice, réparatrice, etc cela n'est pas pour me déplaire. Cependant, je ressens une grande frustration car je trouve que le manque de sérieux dans la qualité et le peu de formations proposées est à la limite de l'irrespect. Quant à la rémunération, c'est scandaleux ! Je garde toutefois cet emploi car il me plaît beaucoup. »*

### Citations remarques Académie de Toulouse :

*« Le temps imparti à ma fonction d'AVS est de 10 h par semaine, le reste du temps, je fais de l'administratif (et bien sûr du soutien scolaire mais chuuut, il ne faut pas le dire !) »*

## REMARQUES POSITIVES ET PROPOSITIONS

- Reconnaissance de terrain de la valeur des accompagnements.
- Construire la place de l'AVS en lien avec tous les acteurs.
- Considère que c'est un métier difficile mais enrichissant.

### Citations remarques IDF :

« C'est très important ce que vous faites »

« Repas gratuit (après ma demande) »

« Tickets cantine à 2euros20 »

« Formation initiale la première année (deux fois une semaine), puis formation continue tout au long de l'année depuis 2004. »

### Citations remarques Académie Rennes :

« Il y a une nouveauté en plus de la formation dispensée, l'EN paye notre formation aux premiers secours. »

« Les formations sont obligatoires (et intéressantes !) car comprises dans notre temps de travail annuel. J'ai d'autres engagements professionnels le mercredi (garde d'enfants pour compléter mon salaire), mais j'ai un accord avec ce deuxième employeur et je peux aller aux réunions/formations du mercredi. »

« C'est un poste qui demande une grande maîtrise de soi, de haute responsabilité. »

« Je suis soulagée de savoir que je ne suis pas la seule à vouloir continuer et approfondir mes compétences pour ce métier. »

« Les AVS semblent de mieux en mieux intégrées dans l'équipe pédagogique, qui réclame même leur présence et reconnaît l'utilité de leur travail. »

### Citations remarques Académie de Poitiers :

« Je pense que plus de formation ne serait pas utile. En effet, on en apprend plus par la pratique (c'est-à-dire en travaillant), que par la théorie. De ce fait, je pense que par notre expérience, le personnel AVS et EVS pourrait être titularisé. »

« Ne serait-il pas judicieux d'être rattaché aux services de soins ? »

« Simplement rajouter que je fais parti des ASSEDU-AVS qui ont eu la possibilité d'intégrer la formation de Moniteur Educateur à Poitiers. Ce n'est pas une formation en cours d'emploi puisque les regroupement se font en dehors des heures de travail le mercredi, pendant les petites vacances et lors des grandes vacances (6 semaines – pour les deux premières années). Le

*rectorat a payé intégralement cette formation, les frais de concours et d'inscription restant à notre charge. Nous avons obtenu de notre inspection le remboursement des frais de déplacement et/ou d'hébergement à hauteur de 3 semaines par an. »*

**Citations remarques Académie d'Amiens :**

*« Faire participer les enseignants à nos journées de formation (dans l'Oise, elles ont lieu une fois par mois). »*

**Citations remarques Académie de Toulouse :**

*« Il faudrait que les EVS puissent accéder au statut d'AVS (même formation ) »*

*« Nous travaillons dans le Tarn selon l'idée d'un service avec une coordinatrice très engagée qui nous soutient et qui est ouverte à toutes propositions visant à améliorer nos conditions de travail. »*

*« Je suis peut être privilégiée car je suis bénévole dans une association ADAPEI dans le 65, je connais le système et les personnes. J'étais représentante associative en CCPE, je siège en MDPH. Je suis maman d'une jeune femme trisomique 21, qui travaille en ESAT. Je milite depuis 22 ans pour l'intégration scolaire, j'ai participé à la mise en place des AVS sur le 65, au recrutement et à la formation en tant que maman, partager une expérience et montrer comment la vie d'une famille peut changer, et donc mieux appréhender certains comportements. Je suis très heureuse d'être passée de l'autre côté, je peux sentir les failles du système, les nécessités, il y a beaucoup de travail à faire et je suis contente de ne plus être seule à me battre. »*

**Citations remarques Académie de Lyon :**

*« Pour une meilleure organisation, nous affecter dans un seul établissement quand il y a plusieurs enfants, mais l'organisation se fait dans l'urgence et personne ne tient compte de ce paramètre même si on le signale. Une meilleure information auprès des enseignants, car ils ne tiennent pas forcément compte de notre présence dans leur emploi du temps. »*

**Citations remarques Académie de Poitiers :**

*« Notre métier ne sera reconnu que si tout le monde se mobilise et notamment grâce à des sites comme le vôtre. Il faudrait voir maintenant à concrétiser les choses en établissant des fiches de postes ou des référentiels de compétences afin de pouvoir les présenter à la hiérarchie. Merci à tous. »*

*« La formation ME a été mise en place sur la région Poitou Charente avec divers financements. C'est une formation qui est effectuée sur mon temps personnel les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il y a eu une sélection pour entrer dans ce cursus avec un écrit et un oral. Elle se passe à l'IRTS de Poitiers. »*

## DESIR D'ETRE PROFESSIONNALISE

### Citations de remarques Académie de Poitiers :

*« C'est un travail enrichissant et glorifiant. C'est un rôle très important dans la scolarité de l'enfant handicapé. Dommage que notre fonction ne soit pas reconnue par tous (enseignants/parents) : nous ne sommes pas vraiment crédibles par rapport à notre statut. Pérenniser notre emploi et obtenir un diplôme pendant la période de notre contrat seraient les vœux de tous. »*

*« Si nous pouvions avoir le choix, à la fin de nos contrats de deux fois trois ans de rester dans cette profession, cela serait parfait... »*

*« J'espère qu'un jour, notre fonction d'AVS deviendra un vrai métier ! Avec un vrai statut, un vrai salaire et tout ce qui va avec ! Battons-nous pour cela ! »*

### Citations remarques Académie de Toulouse :

*« J'ai pris goût à ce métier auprès des enfants, mais il est regrettable de ne pas pouvoir le continuer, surtout pour prendre d'autres personnes qui ne seront pas concernées. »*

*« Une réelle professionnalisation est une nécessité pour ce travail pour pouvoir être reconnu par le milieu enseignant et les professionnels de santé. »*

*« Il me semble qu'il serait temps que nous soyons titularisés ! Dans les écoles, nous sommes une aide humaine indispensable pour les enseignants, les familles et les élèves intégrés. Les plus anciennes AVS (dont je fais partie) exercent leur fonction depuis 8 ans (voir plus). L'année 2008/2009 sera pour nous la dernière ! La conclusion brutale de tant d'années d'investissement est la preuve manifeste d'un profond manque de considération pour un personnel formé et motivé. Le principe de renouvellement massif sur le court terme va à l'encontre de toute politique d'intégration efficace et durable. »*

*« La première année : remboursement des frais de déplacement et analyses de pratique régulières. Pas en deuxième année ! Une fois passée la première année avec les 60 heures de formation, j'ai l'impression que nous sommes abandonnés. Les référents, à qui nous devons nous adresser, sont injoignables, et personnellement pour faire correctement mon travail, et dans l'intérêt de l'enfant, je suis régulièrement en contact avec la famille de l'enfant. La précarité de notre fonction fait que nous ne sommes pas considérés par nos collègues de travail. Les intervenants para-médicaux sont plus conscients du bien que nous pouvons apporter à l'enfant par notre action, et bien plus à même de nous aider, de nous conseiller. Professeurs et référents sont parfois mal ou peu informés, ne côtoient pas l'enfant suffisamment pour cerner toutes les finalités de certains handicaps (surtout en collège et lycée). Je me tiens à votre disposition car je souhaite que le gouvernement agisse efficacement pour la scolarisation (lorsqu'elle est possible) de ces enfants, et fasse de notre emploi un vrai métier. »*

### Citations remarques Académie de Lyon :

*« Je suis tout de même étudiante par correspondante pour préparer le concours de recrutement de professeurs des écoles. Même si je n'ai commencé que depuis 3 mois, ce métier (enfin cette fonction) me plaît beaucoup, et si je ne réussis pas mon concours, j'aimerais beaucoup exercer ce travail, surtout que malheureusement, il y aura toujours des enfants handicapés, donc je pense vraiment qu'il faut professionnaliser les Auxiliaires de Vie Scolaire. »*

### Citations remarques Académie de Strasbourg :

*« Je prie pour qu'enfin on nous comprenne, soutienne et que les choses bougent car il ne me reste plus qu'une année avant de passer dans les oubliettes de l'administration de l'éducation nationale.*

*Un grand merci à tous ceux qui font des pieds et des mains pour tous ces enfants et leurs familles, sans oublier pour nous les AVS. »*

### Citations remarques Académie d'Orléans :

*« Suite à toute cette formation dont j'ai bénéficié, et à l'expérience acquise au cours de ces dernières années, je souhaite véritablement poursuivre cette activité professionnelle au-delà des 6 ans de contrat. »*

*« Nous sommes auxiliaires de vie SCOLAIRE, donc nous intervenons dans le cadre d'un établissement scolaire. Il ne faut pas faire l'amalgame entre auxiliaire de vie SCOLAIRE et auxiliaire de vie SOCIALE. Notre « emploi » mérite un statut à part entière pour la reconnaissance de notre travail mais également pour les élèves en situation de handicap et leur famille. »*

### Citations remarques Académie de Reims :

*« La professionnalisation de cette fonction se justifie complètement en sachant que le but principal est l'avenir de l'élève et qu'un « turn-over » d'AVS-i ne l'aide pas à trouver sa place, ni à se construire un avenir ... »*

### Citations remarques Académie de Dijon :

*« Il serait très bien que cette « fonction » d'AVS (parce que ce n'est qu'une fonction, on nous le redit tout le temps !) soit enfin reconnue comme un vrai métier et qu'on puisse l'exercer pendant plus de 6 ans et sans se poser toujours la question de ce qui va nous arriver l'année suivante... Je trouve ce poste très enrichissant pour moi et bénéfique pour les enfants, quelle plus belle récompense que de les voir s'épanouir et progresser ? Malheureusement, certains enseignants n'ont toujours pas compris l'intérêt de scolariser les enfants handicapés, mais je pense qu'il leur manque une formation ou tout au moins une approche réaliste de cette question dans leur formation. C'est un point de vue personnel !! En revanche, les enseignants qui acceptent très bien cela et avec qui on peut travailler « main dans la main » nous apportent beaucoup personnellement et, ensemble, nous contribuons à l'épanouissement de l'enfant, c'est un plaisir !!*